Image not found or type unknown

Renouvellement de la période d'essai : possible ou pas ?

Fiche pratique publié le **27/10/2014**, vu **610 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Renouveler une période d'essai n'est possible que dans certains cas. De plus, l'employeur doit veiller à respecter certaines règles sans quoi les juges considéreront que le salarié est embauché définitivement au terme de la période initiale.

En application de l'article L. 1221-23 du Code du travail, une période d'essai peut être renouvelée une fois sous réserve de respecter une double condition :

- cette possibilité doit être prévue dans l'accord de branche étendu applicable à l'entreprise ;
- et, le renouvellement doit être prévu par le contrat de travail.

Voir le détail

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés